



Profil d'eau de baignade : Chanterenne, Crots (05)

Date d'élaboration du profil : mars 2014

Caractéristique de la baignade :

Nom : Chanterenne
 Commune : Crots
 Département : Hautes Alpes
 Région : Provence Alpes Côte d'Azur
 Responsable de l'eau de baignade : M. Le Maire
 Période d'ouverture : 1^{er} juillet – 31 août
 Surveillance : oui, poste de secours
 Fréquentation : 100 pers. / jour en pointe

Schéma de la zone de baignade :



Historique de la qualité de l'eau de baignade :

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Classement	B	B	B	A	A

- A Bonne qualité
- B Qualité moyenne
- C Momentanément polluée
- D Mauvaise qualité

Aucun épisode de pollution enregistré de 2008 à 2012

Légende :

- Point de prélèvement ARS
- Infrastructures
- Surverse pluvial
- Parking
- Accès plage
- Cours d'eau et pluvial
- Zone de mouillage
- Poste de relevage
- Poste de secours

Carte de la zone d'étude :



Légende :

- Principaux axes de communication
- Réseau hydrographique
- Zone de baignade
- Principale source de pollution avec indicateur

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion :

Indicateur carte	Sources	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis et seuils d'alerte	Procédures	Mesures de gestion préventive associées	Mesures de réduction des pollutions
1	Dysfonctionnement système assainissement Embrun	Important	DO 2 km STEP 2,6 km	Surverse du DO By-pass STEP d'Embrun	Fermeture plage 24h à 72h Campagne analyses bactériologiques	Mise en place d'une télésurveillance des PR Contrôle des surverses d'eau brute et de la qualité des rejets	Traitement de la panne (si matérielle)
2	Ruissellement	Significatif	0 m	Pluie > 30 mm et débit Durance > 150 m3/s	Fermeture plage 24h Campagne d'analyses bactériologiques	Mise en place et gestion d'un pluviomètre enregistreur	Repérage des rejets directs ou mauvaises connexions eaux usées / eaux pluviales
3	ANC Chanterenne	Important	100 m				Mise en conformité de l'installation
4	Fréquentation de la plage	Faible	0 m			Toilettes, information des plagistes	